



## Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 20 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Madame Valérie COLLIN, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Clara JONIN, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs : Madame Huguette RAYNEAU donne pouvoir à Madame Madeleine BOURNIGAL, Madame Maryvonne BOURGEAIS donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Madame Laure MICHOT donne pouvoir à Madame Valérie COLLIN, Monsieur Jean-Paul SENAND donne pouvoir à Monsieur Philippe RETIERE, Madame Sylvie NICOLAS donne pouvoir à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Mathieu VISONNEAU donne pouvoir à Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Nathalie HEGRON donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 septembre 2012

Présents : 20  
Pouvoirs : 7  
Votants : 27

### 1 – Adoption du procès verbal du conseil municipal du 28 juin 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 juin 2012.

### 2 – Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Et en application de la délibération du 3 avril 2008,

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

#### MARCHES PASSES LA PROCEDURE ADAPTEE

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	74,42	21/06/2012
SUPER U	DIVERS ACHAT SUPER U	1261,83	21/06/2012
CAMIF	VESTIAIRE MOBILE	243,98	21/06/2012
ARPEGE	INTERVENTION SUR SERVEUR-DEPLOIEMENT MOBILITE	364,78	21/06/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
TPMA	ABONNEMENT MAGASINE ASSISTANTES MATERNELLES	40	21/06/2012
LOIRE-ATLANTIQUE	ECOLE PRIMAIRE SEJOUR AU PAYS DE L'IMAGINAIRE	900	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE JUIN	26,46	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM JUIN	26,46	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE JUIN	26,46	21/06/2012
CPO	FIOUL	879,06	21/06/2012
SUPER U	CARBURANT MAI	920,29	21/06/2012
SILIUM	ACQUISIT° VETEMENTS DE TRAVAIL	66,02	21/06/2012
ETNA PRODUCTION	ETIQUETTES PRETRAITEES	32,77	21/06/2012
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1001,72	21/06/2012
GEDIMAT LESIMPL	TUILES DE RIVE DROITE	15,43	21/06/2012
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES	56,08	21/06/2012
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	63,71	21/06/2012
BOURON MIROITER	GLACE CLAIRE	86,78	21/06/2012
SAMIA	FLEXIBLE HYDRAULIQUE	179,32	21/06/2012
STEIMA-PLSN	BATTERIE	60,28	21/06/2012
AKZO DELRUE	BLANC DE MEUDON	5,97	21/06/2012
CEDEO	FOURNITURES DIVERS BATIMENTS	320,95	21/06/2012
BOURON MIROITER	REMPV VITRAGE SALLE COUBERTIN DEGRADATION	744,34	21/06/2012
LESOURD	DEPOSE DEVIATION VL	1524,9	21/06/2012
LESOURD	DEPOSE SIGNALISATION PL	2628,21	21/06/2012
CARROSSERIE EPIARD	REPARATION JUMPER CITROEN	200	21/06/2012
CARROSSERIE EPIARD	SERRURE	60,59	21/06/2012
DSMI	MISE EN PLACE RESEAU ECOLE ELEMENT+FARANDOLE RAM	143,52	21/06/2012
CT CAM	MODIF ALARME DEPOT VOIRIE	11,96	21/06/2012
CT CAM	MODIF HORAIRES HALLE DE TENNIS	11,96	21/06/2012
CT CAM	REPROGRAMMATION NUMEROS TRANSMETTEURS	113,02	21/06/2012
S.C.P.A.	MUSIQUE ATTENTE TELEPHONIQUE	43,06	21/06/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES MARIAGES	45,75	21/06/2012
LA MAISON	4 REPAS	40	21/06/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE JUIN	47,1	21/06/2012
SFR BUSINESS TE	COMMUNICATIONS MAIRIE AVRIL-MAI	291,25	21/06/2012
SFR MOBILE	COMMUNICATIONS PORTABLES	336,38	21/06/2012
GEDIMAT LESIMPL	REGARD+REHAUSSE	124,5	22/06/2012
LAFARGE GRANULA	SEMIS	926,03	22/06/2012
ECR ENVIRONNE	BASSIN RETENTION EP VILLAGE VINCEE	4425,2	22/06/2012
ECR ENVIRONNE	MAITRISE D'OEUVRE BASSIN RETENTION DE LA VINCEE	478,4	22/06/2012
COVED	COLLECTE DES DECHET FERMENTESCIBLES MARCHE	153,81	26/06/2012
JPM COORDONATE	TRVX REQUALIFICATION PLACE DES ANCIENS COMBATANTS	838,87	26/06/2012
JPM COORDONATE	TRVX REAMENAGEMENT RUE DES SPORTS	479,36	26/06/2012
FREE	ABONNEMENT	35,98	27/06/2012
CPO	FIOUL	4215,9	29/06/2012
ATLANTIC MOTOCULTU	ASPEN+DIVERSES FOURNITURES	480,98	29/06/2012
CT CAM	CLES MAISON DE L'ENFANCE	155,48	29/06/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	88,6	29/06/2012
EUREFILM ADHESI	COUVERTURES LIVRES	1422,95	29/06/2012
LECLERC OCEANE	MEMENTO ASSOCIATIONS FONDATIONS - SINISTRE MAIRIE	89,6	29/06/2012
IMPRIMERIE MODE	CACHETS	939,34	29/06/2012
MGE	DETERGENT	180,6	29/06/2012
LEONE SIGNALISATION	PANNEAU PERMIS DE CONSTRUIRE	22,46	29/06/2012
ACTI	PEINTURE	15,79	29/06/2012
ATLANTIC VERT	ANTI TAUPES	16,88	29/06/2012
EUROFEU	EXTINCTEUR	220,51	29/06/2012
FOUSSIER	ACHAT FOURNITURES	266,28	29/06/2012
LABOR HAKO	FOURNITURES	42,27	29/06/2012
LE VAL FLEURI	FLEURS	54,01	29/06/2012
TERRENA GP	FOURNITURES	80,16	29/06/2012
BML BOUCHAUD	LOCATION MINIPELLE+FOURNITURES	564,48	29/06/2012
4 PAR 2 PRODUCT	PRESTATIONS ARTISTIQUES JF MORANGE	1080	29/06/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS DECEMBRE 2011	1162,94	29/06/2012
FLO SIGNALISATI	DEPOSE ET REPOSE BARRIERE	215,28	29/06/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBE ZA LA NIVARDIERE	1005,84	29/06/2012
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU/EV RESTAURANT SCOLAIRE	148,83	29/06/2012
CARROSSERIE EPI	REPARATION PNEU IVECO	15,12	29/06/2012
LECLERC OCEANE	LA REPUBLIQUE A PETITS PAS	120,6	29/06/2012
SCIENCE & VIE	ABONNEMENT 12 NUMEROS	34,9	29/06/2012
LECLERC OCEANE	BILLETERIE SPECTACLE	138	29/06/2012
PAT A PIZZ / EN	PIZZAS FETE DE LA MUSIQUE	115	29/06/2012
CELLIERGAROTTER	VINS	40	29/06/2012
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	644,46	29/06/2012
IKEA	PETITS MATERIELS RAM + FARANDOLE	83,8	29/06/2012
BRUNEAU JM	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	346,55	29/06/2012
EDITIONS RETZ	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	263,58	29/06/2012
GROUSSIN AUTOCA	SORTIE ECOLE MATERNELLE HALBRANS	940	29/06/2012
PEPINIERES RIPO	VEGETAUX POUR AMENAGEMENT PAYSAGER	920,19	29/06/2012
FOUSSIER	CLES ELECTRONIQUE	654,09	29/06/2012
PUM PLASTIQUES	GRILLAGE DE BALISAGE	267,98	05/07/2012
EUROFEU	EXTINCTEUR	220,51	05/07/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS AVRIL	972,38	05/07/2012
PROXISERVE/VEOL	REMPLE 14 COUDES DE FUMEEES SALLE GARDIN+1 MOTEUR	406,52	05/07/2012
BML BOUCHAUD	REPARATION SMA	176,84	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE DE RESILIATION ECOLES LOT 1	3812,92	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION LOT 2-SINISTRE MAIRIE	419,14	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE DE RESILIATION ECOLE MATERNELLE LOT 3	755,12	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION AUTOCOMMUTEUR LOT 4- SINISTRE MAIRIE	2340,24	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION POSTES LOT 5-SINISTRE MAIRIE	292,37	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION POSTES LOT 6-SINISTRE MAIRIE	2805,2	05/07/2012
NEXTIRAONE- LOC	INDEMNITE RESILIATION POSTES LOT 7-SINISTRE MAIRIE	242,64	05/07/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
MES ECLAIRAGES	LOCATION PROJECTEURS FETE MUSIQUE	48,98	05/07/2012
SFR BUSINESS TE	COMMUNICATIONS MAIRIE	431,46	05/07/2012
GUITTENY BERTRAND	REPARATION SECHE LINGE LA FARANDOLE	128,55	06/07/2012
GUITTENY BERTRAND	ASPIRATEUR TRAINEAU AVEC SAC MIELE -BLACK DESIGN	239,6	06/07/2012
RECREALIRE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	52,5	06/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012 ECOLE ELEMENTAIRE	296,79	06/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012 ECOLE ELEMENTAIRE	17,64	06/07/2012
CASAL SPORT	FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIC	253,2	06/07/2012
OCEARIUM DU CRO	SORTIE ECOLE MATERNELLE HALBRANS	597	06/07/2012
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE SCOLAIRE	330	06/07/2012
GROUSSIN AUTOCAR	SORTIE SCOLAIRE NANTES	177	06/07/2012
HERVOUET FRANCE	SORTIE SCOLAIRE A SION LES MINES	485	06/07/2012
FLO SIGNALISATION	PROGRAME VOIRIE 2011	0	11/07/2012
BRETHOME (SAUVE)	PROGRAMME VOIRIE 2011	0	11/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FONDS DE BIBLIOTHEQUE	445,06	12/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FONDS DE BIBLIOTHEQUE	152,82	12/07/2012
CDC CONSEILS	BORNAGE POUR MEDIATHEQUE	2296,32	12/07/2012
RAYNAUD	PRODUITS D'ENTRETIEN	432,77	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	429,51	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	448,27	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	356,65	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	392,19	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	300,99	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	58,14	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	138,48	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	6,23	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	55,29	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	254,25	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	64,91	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	351,65	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	212,83	13/07/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	316,88	13/07/2012
DADA MANGO	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	58	13/07/2012
EDITIONS ELSEVI	ABONNEMENT METIERS PETITE ENFANCE	108	13/07/2012
CDRP	INTERVENTION AU RAM ACTIVITE BABY GYM	862	13/07/2012
SAUR	ENTRETIEN APPAREILS DE DEFENSE CONTRE INCENDIE	2635,1	16/07/2012
GUITTENY BERTRAND	REPARATION SECHE-LINGE ECOLE PRIMAIRE	93	16/07/2012
PROTECTAS	CONSEIL EN ASSURANCE	3348,8	16/07/2012
EUPHORBIA	BOUQUETS+GERBES	225	16/07/2012
EUPHORBIA	BOUQUETS+COMPOSITION	70	16/07/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES AVEC GRAVURES+ECRINS	38,21	16/07/2012
LA MAISON	MENUS	50	16/07/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
FREE	ABT JUIN LA FARANDOLE	35,98	16/07/2012
FOUSSIER	CYLINDRES ECOLE MATERNELLE	256,73	17/07/2012
LAFARGE GRANULA	SEMI	460,57	17/07/2012
STRADAL	CIMENT	55,49	17/07/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	382,29	17/07/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	426,64	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOURNITURES	10,91	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOURNITURES	121,82	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES	37,57	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	POLYCARBONATE	198,14	17/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	ARMOIRE A PHARMACIE - SINISTRE MAIRIE	51,09	17/07/2012
FOUSSIER	PLATEAU DE PONCAGE	32,71	17/07/2012
BML BOUCHAUD	RONDELLE+LOCATION MINI PELLE	224,23	17/07/2012
OMR	LOCATION PHOTOCOPIEURS DU 02/05 AU 01/08/12	3260,77	17/07/2012
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION TRACTOPELLE DU 20 AU 22/06/12	683,56	17/07/2012
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRES JUILLET	2870,4	17/07/2012
VSA G.ATLANT	ENTRETIEN FILTRES KANGOO	675,9	17/07/2012
SOGAMI	ENTRETIEN CAMION DAF	2823,56	17/07/2012
GEDIMO	REPARATION SCIE A RUBAN+COMINE ROBLAND	824,5	17/07/2012
GRENKE	LOYER 3ème TRIMESTRE 2012 AUTOCOMMUTATEUR	1255,8	17/07/2012
TERRITORIAL EDI	ABT GERER UN CIMETIERE	51	17/07/2012
ASS TOUS ARTS Z	CONCERT DES WESTCOSTARS POUR FETE DE LA MUSIQUE	550	17/07/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLE+ECRIN	15,61	17/07/2012
ECR ENVIRONNEMENT	MAITRISE D'OEUVRE BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	478,4	19/07/2012
POINT P-TROUILL	TETE DE PONT EN BETON	288,18	20/07/2012
PUM PLASTIQUES	2 REHAUSSES PR BOITE PLUVIALE	46,48	20/07/2012
LEONE SIGNALISATION	DIVERSES FOURNITURES	118,69	20/07/2012
FRANS BONHOMME	TUBES	1184,41	20/07/2012
PORTAKABIN	MISE A DISPOSITION DE 7 CLIMATISEURS	4981,34	20/07/2012
VEOLIA PROPRETE	ENLEVEMENT DE DECHETS SAUVAGES SUR LE BORD DE LA ROUTE REZE/PSM	3170,71	20/07/2012
SERVI-MODEMA 44	BRIS DE GLACE TRACTEUR MASSEY FERGUSON	1119	20/07/2012
OUEST AGRI	REPARATION VANNE DE SECTION+JOINT VITON	564,82	20/07/2012
PROTECTAS	MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE EN ASSURANCE	1794	20/07/2012
LECLERC OCEANE	CARTE CADEAU PR SOIREE DU PERSONNEL	700	20/07/2012
CASAL SPORT	FILETS+CROCHETS+ROULEAU TERRAIN DE FOOT	813,61	20/07/2012
PLAS ECO	FOURNITURES REHABILITATION DU MOBILIER URBAIN	311,92	20/07/2012
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS CIMETIERE	1242,81	20/07/2012
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE	128	20/07/2012
BORDET HERAULT	ABBATAGE ARBRE PR SECURISATION ROUTE COMMUNALE	310,96	20/07/2012
BOIS LOISIRS	ACQUISITION BORNES BOIS FIXE EN PIN	645,24	20/07/2012
BOIS LOISIRS	ACQUISITION BARRIERES+POTEAUX EN BOIS	2193,25	20/07/2012
SUPER U	CARBURANT JUIN 2012	1039,35	27/07/2012
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES+PAPIER	479,96	27/07/2012
BOULANGER	SUPPORT+ANTENNE TV HALLE TENNIS	109,89	27/07/2012
PUM PLASTIQUES	TAMPON CISITE+MANCHON+TUBES	32,7	27/07/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
PUM PLASTIQUES	CROCHETS	73,2	27/07/2012
CARRIERES MIGNE	SABLE	594,63	27/07/2012
BOURON MIROITER	REPLACEMENT VITRAGE SALLE GATIEN	527,71	27/07/2012
VEOLIA PROPLETE	NETTOYAGE CUVES AVANT PASSAGE AU CARBURANT GNR	1009,13	27/07/2012
AUTO PLUS ATLAN	FREINS MINI BUS	732,98	27/07/2012
VSA G.ATLANT	REPLACEMENT GLACE RETROVISEUR	38,46	27/07/2012
VSA G.ATLANT	PROGRAMMATION TELECOMMANDE MASTER	166,67	27/07/2012
VSA G.ATLANT	CONTROLE TECHNIQUE+REPL PLAQUETTE DE FREIN CLIO	167,17	27/07/2012
IGIENAIR	MISE EN PROPLETE EXTRACTIONS DU RESTAURANT SCOL.	460,46	27/07/2012
COVED	LOCATION BENNE FEUX DE LA ST JEAN	262,19	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE JUIN	43,73	27/07/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO MAI A JUIN RAM	14,57	27/07/2012
SFR MOBILE	ABT JUILLET+CONSO JUIN PORTABLES	335,49	27/07/2012
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1621,62	27/07/2012
INITIAL SERVICE	ABT HYGINENE+BOBINE ESSUIE MAINS	410,05	27/07/2012
LE GOFF GRAND O	PRODUITS D'ENTRETIEN	804,12	27/07/2012
RAYNAUD	PRODUITS D'ENTRETIEN	96,31	27/07/2012
EDITIONS RETZ	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	52,62	27/07/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012 MATERNELLE	159,91	27/07/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	173,76	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE JUILLET	26,46	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM JUILLET	26,46	27/07/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE JUILLET	26,46	27/07/2012
SFR DIVERS SERVICES	COMMUNICATIONS ECOLE MATERNELLE	27,11	27/07/2012
ROBOLOC	LOCATION REGARNISSEUR DE PELOUSE+SANGLE	153,83	30/07/2012
POMP OUEST	FOURNITURES DIVERSES	186,74	30/07/2012
ATLANTIC MOTOCULTU	DIVERSES FOURNITURES	53,53	30/07/2012
BHS	FOURNITURES PR TERRAIN FOOTBALL ENGAZONNE	852,79	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES ESPACES VERTS	123,03	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	TOLES	224,86	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES	37,22	30/07/2012
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES	23,36	30/07/2012
JARNY SERVICES	DIVERSES FOURNITURES	479,79	30/07/2012
LABOR HAKO	DIVERSES FOURNITURES	109,34	30/07/2012
LABOR HAKO	DIVERSES FOURNITURES	562,29	30/07/2012
LE VAL FLEURI	FLEURS VARIEES	16,31	30/07/2012
TERRENA GP	FOURNITURES DIVERSES	121,91	30/07/2012
GRANDJOUAN SACO	PRESTATION MENSUELLE COLLECTE	738,42	30/07/2012
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHÉ	815,19	30/07/2012
APCP AGENCE POU	DERATISATION PREVENTIVE RESTAURANT + ECOLE PRIM.	238	30/07/2012
BOURON MIROITER	REPLACEMENT VITRAGE SALLE DETENTE HARMONIE	107,11	30/07/2012
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO DIVERS SERVICES	1279,4	02/08/2012
BOULANGERIE PRA	PAINS JUIN	663,49	03/08/2012
LA BOVIDA SA	LAVE PONT BLANC/MANCHE A BALAIS	29,9	03/08/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
LA BOVIDA SA	CONTENEUR ROND/SOCLE A ROULETTES/POUBELLE	155,48	03/08/2012
LE GOFF GRAND OUES	PAPIER HYGIENIQUE	283,45	03/08/2012
RAYNAUD	VELCRO DE DESSOUS	81,93	03/08/2012
WESCO	FOURNITURES DIVERSES LA FARANDOLE	564,89	03/08/2012
VERRIER MAJUSCULE	DIVERS FOURNITURES EDUCATIVES	555,66	03/08/2012
FUFAC	ANIMATION POUR ENFANTS PAR LE CLOWN BIDOUILLETTE	280	03/08/2012
AV2T	TRANSPORT EN AUTOCAR A ST CRESPIN	220	03/08/2012
GROUSSIN AUTOCAR	ALLER/RETOUR A PLESSE-PONEY CLUB DE LA FORET	490	03/08/2012
GROUSSIN AUTOCAR	TRANSPORT ALLER/RETOUR A OUDON - PLAN D'EAU	292	03/08/2012
COLLECTIF SPECTACLE	VACANCES SPECTACULAIRES 2012	1575	03/08/2012
ATELIER 36	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS -MAITRISE D'OEUVRE	642,79	07/08/2012
ECR ENVIRONNEMENT	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS - MAITRISE D'OEUVRE	1869,26	07/08/2012
BREHARD	TRVX PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	88468,6	07/08/2012
ID COPIES	SOLDE A PAYER SUITE AU SINISTRE 2 COPIEURS CANON IR3045N (RDC) et CANON IRC4580i (étage mairie)	12375,01	10/08/2012
LACROIX SIGNALI	SIGNALETIQUE GR DU PAYS NANTAIS	232,72	13/08/2012
BOULANGERIE PRA	PAINS JUILLET	280,51	16/08/2012
ROTOWASH	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	423,07	16/08/2012
GUILMAN DEXIS	ASPIRATEUR NT 35/1	619,53	16/08/2012
RAYNAUD	PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN	675,74	16/08/2012
ZOLPAN	FLUIDE REGENERANT PRODUIT D'ENTRETIEN	83,78	16/08/2012
VERRIER MAJUSCU	DIVERS FOURNITURES EDUCATIVES	463,82	16/08/2012
LKPROD	INITIATION AUDIOVISUELLE A L'ECOLE DES HALBRANS	800	16/08/2012
EUREFILM ADHESI	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE	215,26	21/08/2012
BML BOUCHAUD	REPLACEMENT RESSORT LANÇEUR ECHO	20,86	21/08/2012
BML BOUCHAUD	REPLACEMENT RESSORT ECHO	16,36	21/08/2012
BML BOUCHAUD	bouchon réservoir STIHL	7,86	21/08/2012
DERO COURTAGE	ASSURANCE DOMMAGE/OUVRAGE VESTIAIRES FOOTBALL	8342,82	21/08/2012
DERO COURTAGE	ASSURANCE DOMMAGE/OUVRAGE MEDIATHEQUE POLE ASSO	25527,6	21/08/2012
ATLANTIC MOTOCULT	ASPEN+DIVERSES FOURNITURES	368,37	27/08/2012
STRADAL	CIMENT	299,67	27/08/2012
NEOPOST	CARTOUCHE	234,89	27/08/2012
ATLANTIC VERT	DIVERSES FOURNITURES	84,87	27/08/2012
ARVOR BUREAU	PAIRE ACCOUDOIRS 2D-SINISTRE MAIRIE	86,11	27/08/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	170,93	27/08/2012
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES	208,99	27/08/2012
4 PAR 2 PRODUCTION	PRETATION MORANGE	540	27/08/2012
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS CIMETIERE	1242,81	27/08/2012
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRES AOUT	2870,4	27/08/2012
ETDE	REPLACEMENT LAMPADAIRES N°390 ET 393	794,14	27/08/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBE LA COLETTERIE ET LE MOULIN ROBERT	3359,71	27/08/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBE RUE DE LAVAU	2096,88	27/08/2012
INEO ATLANTIQUE	VASQUE SEMI SPHERIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	304,82	27/08/2012
FERMETURES LOIRE	ENTRETIEN ANNUEL DES RIDEAUX METALLIQUES	251,16	27/08/2012

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
EUPHORBIA	BOUQUETS POUR LAURIE	25	27/08/2012
POTIRON-SODAREC	RETIRAGE DE MEDAILLES	490,96	27/08/2012
POTIRON-SODAREC	MEDAILLES ECRINS+GRAVURES	23,14	27/08/2012
LECLERC REZE AT	COFFRET DE L'ARTISTE	8,9	27/08/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO JUILLET MAIRIE	414,94	27/08/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO DE MAI A JUILLET FAX MAT. + ALARME CANTINE	49,38	27/08/2012
LECLERC REZE AT	IDEES POUR PEINDRE	39,75	27/08/2012
BRUNEAU JM	VITRINE EXTERIEUR	809,09	28/08/2012
BOULET VINCENT	MAITRISE OEUVRE VESTIAIRES FOOT	2385,78	28/08/2012
SUPER U	CARBURANT JUILLET	1222,11	30/08/2012
FOUSSIER	CYLINDRES SALLES DE SPORTS	137,95	30/08/2012
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	791,15	30/08/2012
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	494,39	30/08/2012
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	83,67	30/08/2012
GEDIMAT LESIMPL	PAVES POUR AIRE DE JEUX	89,81	30/08/2012
CEDEO	FOURNITURES POUR DIVERS CHANTIER	305,72	30/08/2012
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	740,62	30/08/2012
FRANS BONHOMME	REGARD DE TROTTOIR	244,41	30/08/2012
LABOR HAKO	DIVERSES FOURNITURES	315,46	30/08/2012
LECLERC OCEANE	CADRE - SINISTRE MAIRIE	28,5	30/08/2012
CDC FAST	DEMATERIALISATION DES ACTES EN PREFECTURE	536,66	30/08/2012
ROBOLOC	LOCATION BROYEUR+MINI PELLE	518,82	30/08/2012
ATLANTIC MOTOCULT	CHANGEMENT 2 PNEUS ARRIERES TONDEUSE JOHN DEERE	402,1	30/08/2012
LA GAZETTE DES COM	ABONNEMENT 1 AN	189	30/08/2012
TERRITORIAL EDITION	MEMENTO ACCUEIL	52	30/08/2012
TECHNI PLANS	REPRODUCTION COULEUR DE PLAN	8,71	30/08/2012
CORNIERE GERALD	AFFICHE FETE DU VIEUX PRESSEUR	675	30/08/2012
CELLIERGAROTTER	VIN	95,4	30/08/2012
LE GEANT DES BE	DECOUPE DE PASSE PARTOUT FETE VIEUX PRESSEUR	144,18	30/08/2012
POTIRON-SODAREC	COUPES+TROPHEES	251,64	30/08/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE AOUT	49,97	30/08/2012
SFR MOBILE	ABT+CONSO PORTABLES JUILLET	329,83	30/08/2012
LIBRAIRIE COIFFARD	ACQUISITION DE LIVRES	2622,31	31/08/2012
LA BOVIDA SA	CHARIOT DE SERVICE INOX 3 PLATEAUX	693,68	31/08/2012
MPI SARL	PLAQUE DE PORTE POUR MODULAIRE MAIRIE - SINISTRE	535,81	31/08/2012
EXECOME	ESTIMATION TRAVAUX RECONSTRUCTION MAIRIE -SINISTRE	1255,8	31/08/2012
COLAS CENTRE OUEST	CREATION DU BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	72697,9	31/08/2012



### 3 – Autorisation de signature de la convention de projet urbain partenarial entre la commune et la société Pontmardis

Christophe LEGLAND expose :

La convention de projet urbain partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération d'aménagement comprenant l'extension du Super U, la création de cellules commerciales et la construction de logements sur l'ensemble des parcelles situées entre la rue de Nantes, la rue des Vignes et la rue de la Bourie.

Le projet comporte 3 volets :

- L'extension de la surface du Super U,
- La création de 6 cellules commerciales,
- La construction de 8 logements.

Extension de la surface du Super U : La surface actuelle du Super U est de 3787 m<sup>2</sup>. Il s'agit de réaliser une extension de 970 m<sup>2</sup> de surface de plancher, la surface totale après extension étant de 4757 m<sup>2</sup>. La surface de vente totale serait de 2490 m<sup>2</sup>, l'extension représentant 510 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Création de moyennes surfaces : Le projet comprend la construction de 6 cellules commerciales correspondant à 1344 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Construction de logements : La construction de 8 logements pour 371 m<sup>2</sup> de surface de plancher est envisagée. La SAS Pontmardis s'engage à céder à un bailleur social 20% des logements en locatif social.

Le projet est rendu possible grâce à la création d'un rond-point permettant de gérer les flux des usagers.

Au vu des coûts importants de cet équipement public, la commune a décidé de mettre en place un projet urbain partenarial avec le propriétaire - aménageur, la société SAS Pontmardis.

L'aménagement des équipements publics envisagés est au bénéfice de :

- la commune : ce rond-point génère une meilleure sécurité pour la circulation en ralentissant les véhicules,
- Pour la société SAS Pontmardis : ce rond-point garantit la répartition des flux vers les différents équipements commerciaux et les logements. Le projet rend impératif la création d'un rond-point pour :
- gérer les flux de véhicules allant aux commerces,
- permettre l'accès des poids lourds en livraison,
- créer un accès pompier indispensable aux logements,
- prendre en compte le surplus de circulation généré par la création des différentes surfaces commerciales.

La part mise à la charge de l'aménageur est de 85% pour l'ensemble des équipements publics, proportionnalité évaluée au regard du bénéfice apporté aux usagers du projet d'une part et au regard de l'ensemble des habitants de la commune d'autre part.

Le coût des travaux est évalué au total à 218.800 € TTC et se répartit de la façon suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 13.300 €
- Préparation de chantier : 12.000 €
- Assainissement – réseaux divers : 6.000 €
- Voirie : 134.000 €
- Bordures et caniveaux : 36.000 €
- Signalisation horizontale et verticale : 11.000 €
- Frais divers (Bornage, mission SPS, contrôle technique...) : 6.500 €

Compte tenu de la répartition envisagée, la part du coût des équipements pouvant être pris en charge par la société SAS Pontmardis est de **185.980 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,

Considérant que la Société Pontmardis a déposé trois permis de construire respectivement le 29 juin 2012 pour les logements, le 20 juillet 2012 pour l'extension du Super U et le 31 juillet 2012 pour les cellules commerciales,

Considérant que la création du rond-point, qui constitue l'accès principal à ce projet, est indispensable pour créer une réponse adaptée à l'apport de population et d'usagers générée par l'opération d'aménagement projetée,

Considérant que les travaux relatifs à ce rond-point relève de la construction d'un équipement public par la fréquentation de la population,

Considérant que la Société Pontmardis souhaite participer aux charges financières de ces travaux d'équipement publics,

Considérant qu'une convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières,

Considérant que le périmètre, l'équipement à financer ainsi que le montant de la participation de la Société Pontmardis sont définis dans le cadre de cette convention,

Considérant la durée de la convention du Projet Urbain Partenarial proposée de 5 années,

Considérant que le dispositif de Projet Urbain Partenarial prévoit l'exonération de la Taxe d'Aménagement et de la Participation à l'Assainissement Collectif,

Considérant l'avis de la Commission Urbanisme du 12 septembre 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de Projet Urbain Partenarial entre la Société Pontmardis et la commune de Pont Saint Martin,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants à celle-ci,
- autorise Monsieur le Maire, et l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 4 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il s'agit de créer le poste correspondant dans la mesure où l'évolution de sa fonction est en correspondance avec ce grade.

Un adjoint technique 1<sup>er</sup> classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il s'agit de supprimer le poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessous,

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de Travail	Création ou suppression
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	Suppression
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	Création

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 5 – Autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif

Marie Anne DAVID expose :

Les marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif ont été conclus le 25 mai 2011. Certains lots ont fait l'objet d'avenants par délibération du 31 mai 2012.

Des lots doivent être révisés suivants les modifications de certaines prestations rendues nécessaires pendant le chantier.

**L'ensemble des lots faisant l'objet d'un avenant entraîne une modification de +0,17% (+3.808,69 € HT) du montant total du marché d'origine qui était de 2.277.831,78 € HT et qui serait après prise en compte des avenants de 2.281.640,47 € HT.**

##### Lot n°10 – Métallerie

Montant du marché : 59 998.00 € H.T.

##### Travaux en moins - Avenant n°1

- Suppression de l'ensemble des grilles de ventilation (VB et VH) et du rideau métallique
  - o Pour un montant de : - 3 341.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de :

- 3 341.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de :

**56 657.00 € H.T**

Travaux en plus – avenant n°2

Montant du marché : 56 657.00 € H.T.

- Pose d'un volet roulant dans l'espace de convivialité
  - o Pour un montant de : 1 608.87 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 1 608.87 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **58 265.87 € H.T**

Lot n°11 – Menuiseries intérieures

Montant du marché : 201 393.39 € H.T

Travaux en moins :

- Suppression cloison mobile heure du conte
  - o Pour un montant de : - 2 735.94 € H.T

Travaux en plus :

- Mise en place de bandes de protections dans les couloirs
  - o Pour un montant de : 548.93 € H.T
- Pose de vitrages CF 1/2h sur châssis fixes entre Espace Adultes et SAS
  - o Pour un montant de : 2 156.88 € H.T
- Pose de trappes CF 1/2h en pied de gaines VMC
  - o Pour un montant de : 1 035.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 1 004.87 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **202 398.26 € H.T**

Lot n°14 – Béton poli

Montant du marché : 33 170.12 € H.T

Travaux en plus :

- Remplacement du béton poli gris par du béton poli coloré noir
  - o Pour un montant de : 2 072.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 2 072.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **35 242.12 € H.T**

Lot n°15 – Carrelage - Faïence

Montant du marché : 44 281.50 € H.T.

Travaux en moins :

- Modification des références et des quantitatifs de carrelage et faïence
  - o Pour un montant de : - 5 854.58 € H.T

Travaux en plus :

- Fourniture et pose d'une isolation sous chape sur planchers collaborants des boîtes 1 et 2
  - o Pour un montant de : 1 999.95 € H.T

Soit un montant d'avenant de : - 3 854.63 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **40 426.87 € H.T**

**Lot n°16 – Sols souples**

Montant du marché : 22 750.13 € H.T

Travaux en plus :

- Modification des références et du quantitatif de sols souples
  - o Pour un montant de : 4 028.30 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 4 028.30 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **26 778.43 € H.T**

**Lot n°20 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation**

Montant du marché : 235 000.00 € H.T

Travaux en plus : Avenant n°1 :

- Modification des appareils sanitaires, suppression d'un chauffe-eau électrique et pose d'une hotte d'extraction dans Atelier au 1<sup>er</sup> étage
  - o Pour un montant de : 2 247.88 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 2 247.88 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **237 247.88 € H.T**

Montant du marché : 237 247.88 € H.T

Travaux en plus : Avenant n°2 :

- Modification du local Ménage et isolation des gaines VMC dans les combles
  - o Pour un montant de : 3 414.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 3 414.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **240 661.88 € H.T**

**Lot n°21 – Electricité – Courants faibles**

Montant de 134 171.95 € H.T

Travaux en plus :

- Modification du local Ménage
  - o Pour un montant de : 260.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 260.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **134 431.95 € H.T**

**Lot n°22 – Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs**

Montant du marché : 229 461.71 € H.T

Travaux en moins :

- Modification sur les caillebotis et sur les voiries béton
  - o Pour un montant de : - 24 877.41 € H.T

Travaux en plus :

- Modification sur les fourreaux, réseaux divers et gabions
- Réalisation de massifs béton pour la passerelle
- Transport et mise en place de terre végétale
- Reprise trottoir rue de Nantes, compris bordures granit et enrobés
  - o Pour un montant de : 21 245.81 € H.T

Soit un montant d'avenant de : - 3 631.60 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **225 830.11 € H.T**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif selon les modifications précisées ci-dessus pour les lots suivants :
  - lot n°10 – Métallerie : avenants 1 et 2
  - lot n°11 – Menuiseries intérieures : avenant 1
  - lot n°14 – Béton poli : avenant 1
  - lot n°15 – Carrelage – Faïence : avenant 1
  - lot n°16 – Sols souples : avenant 1
  - lot n°20 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation avenants 1 et 2
  - lot n°21 – Electricité – Courants faibles : avenant 1
  - lot n°22 – Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs : avenant 1
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**6 – Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la place des Anciens Combattants**

Daniel MACHARD expose :

Le marché de travaux pour l'aménagement de la place des Anciens Combattants a été conclu le 9 mai 2012 pour un montant de 279 252.12 € H.T. Ce montant comprenait l'option n°5 béton érodé.

Ce marché doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations à savoir :

**Travaux en moins :**

- Suppression de la fourniture de terre végétale
  - o Pour un montant de : - 1 017.60 € H.T

### Travaux en plus :

- Remplacement de la résine gravillonnée par des bordures béton pour un montant de :	84.49 € H.T
- Remplacement du type de granulat du béton érodé pour un montant de :	10 814.40 € H.T
- Remplacement d'un tronçon du réseau d'eaux pluviales pour un montant de :	1 105.00 € H.T
- Création d'un réseau d'eaux usées pour robinet cimetière pour un montant de :	1 474.00 € H.T
- Mise en place d'un fourreau pour arrosage ultérieur pour un montant de :	600.00 € H.T
- Dévoiement du réseau d'eaux pluviales côté école pour un montant de :	2 585.00 € H.T
- Mise en place d'une bordure béton type P1 le long de la maison de l'enfance pour un montant de :	1 120.00 € H.T
	-----
Soit un montant d'avenant de :	16 765.29 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **296.017,41 € H.T**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux tel que précisé ci-dessus portant le prix du marché à 296.017,41 € H.T,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### **7 – Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration**

Yannick FETIVEAU expose :

Le marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration a été conclu le 13 mars 2012 pour un montant de 2 096 980.00 € H.T.

Il doit être révisé suivant les modifications de certaines prestations rendues nécessaires sur cette première partie du chantier ; à savoir :

### Travaux en plus :

- Mise en place d'une vanne enterrée DN300 en amont du poste de relèvement principal pour un montant de :	1 610.00 € H.T
- Mise en place d'une sonde piézométrique dans le bassin d'orage pour un montant de :	1 230.00 € H.T

- Elargissement de la voirie d'accès au poste de relèvement (passage de 2,50m à 3,00m) pour un montant de : 350.00 € H.T
- Mise en place d'une vanne DN200 sur le réseau d'eau pluvial afin de sécuriser la zone de dépotage de chlorure ferrique pour un montant de : 300.00 € H.T
- Agrandissement du silo à chaux, passage de 10 à 20 m3 pour un montant de : 2 930.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 6 420.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **2 103 400.00 € H.T**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux selon les éléments précisés ci-dessus et portant le marché à 2 103 400.00 € H.T,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **8 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédit de paiement pour la station d'épuration**

Yannick FETIVEAU expose :

La collectivité a lancé la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 5200 équivalents habitants et d'un bassin de stockage des eaux traitées d'un volume utile de 46 000 m<sup>3</sup>.

Le coût de la station d'épuration était évalué en octobre 2011 à 3.066.600 € TTC.

Suite aux résultats du marché de travaux, le montant de l'opération est fixé à **2.712.485 € TTC** comprenant :

- Coût travaux : 2.104.000 € HT soit 2.516.385 € TTC
- Coût de la maîtrise d'œuvre : 64.000 € HT soit 76.500 € TTC
- Coût divers (dont acquisitions foncières) : 100.000 € HT soit 119.600 € TTC

Il convient de créer une Autorisation de Programme et de prévoir les crédits de paiement suivants :

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Crédits de paiement</b>	54.500 €	1.881.000 €	776.985 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP correspond à la planification de la réalisation de la station d'épuration,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- approuve l'autorisation de programme d'un montant de **2.712.485 €** et les crédits de paiement de la station d'épuration tels que précisés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **9 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédit de paiement pour la médiathèque et le pôle associatif**

Marie Anne DAVID expose :

La médiathèque et le pôle associatif, sont en cours de construction.

Les avenants passés aux différents marchés et les paiements réalisés nécessitent d'actualiser l'autorisation de paiement et les crédits de paiements.

Le montant total prévu de l'opération en 2010 était de 4.235.500 € TTC et en 2011 4.220.000 € TTC.

Après actualisation, le budget estimatif comprend :

	Total HT - 2012	TVA	Total TTC
<b>Travaux aménagement place des anciens combattants + rue des sports</b>	<b>351.600 €</b>	68.915 €	<b>420.515 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre gros œuvre voirie – espace public</b>	<b>39.500 €</b>	7.740 €	<b>47.240 €</b>
<b>Eclairage public et divers Place des Anciens Combattants</b>	<b>16.000 €</b>	3.135 €	<b>19.135 €</b>
<b>Bâtiment médiathèque/pôle associatif et espaces extérieurs proches</b>	<b>2.305.000 €</b>	451.780 €	<b>2.756.780 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre bâtiment</b>	<b>285.000 €</b>	55.860 €	<b>340.860 €</b>
<b>Divers (y compris aussi effacement des réseaux rue de Nantes)</b>	<b>210.000 €</b>	41.160 €	<b>251.160 €</b>
<b>Acquisition des ouvrages</b>	<b>66.000 €</b>	5.280 €	<b>71.280 €</b>
<b>Mobilier Médiathèque</b>	<b>86.500 €</b>	16.955 €	<b>103.455 €</b>
<b>Mobilier pôle associatif</b>	<b>40.000 €</b>	7.840 €	<b>47.840 €</b>
<b>Informatique</b>	<b>24.500 €</b>	4.800 €	<b>29.300 €</b>
<b>Total</b>	<b>3.424.100 €</b>	<b>663.465 €</b>	<b>4.087.565 €</b>

**Les crédits de paiement ajustés sont présentés ci-dessous :**

Pour 2012 : **2.537.550 €**

Pour 2013 : **786.115 €**

	2010	2011	2012	2013
<b>Travaux aménagement place des anciens combattants</b>	0	600	378.455	41.460
<b>Maîtrise d'œuvre et divers place des anciens combattants</b>	0	25.300	13.500	8.240
<b>Eclairage public et divers Espace public</b>	0	1.800	15.000	2.135

<b>Bâtiment médiathèque/pôle associatif et espaces extérieurs proches</b>	0	318.300	1.800.000	638.480
<b>Maîtrise d'œuvre bâtiment</b>	34.000	197.000	70.000	39.860
<b>Divers</b>	77.000	92.000	40.000	42.160
<b>Acquisition des ouvrages</b>	10.000	7.500	40.000	13.780
<b>Mobilier Médiathèque</b>	0	0	103.455	0
<b>Mobilier pôle associatif</b>	0	0	47.840	0
<b>Informatique</b>	0	0	29.300	0
<b>Total</b>	121.000	642.500	<b>2.537.550 €</b>	<b>786.115 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'autorisation de programme à hauteur de 4.088.000 € et les crédits de paiement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **10 – Modification de l'affectation de résultat du budget annexe d'assainissement 2011**

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal a d'ores et déjà délibéré sur l'affectation du résultat en juin dernier. Toutefois, un des montants présentés était erroné.

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat en prenant en compte les montants suivants :

- Le compte administratif 2011 du budget annexe dégage un résultat de fonctionnement de 361 371,45 € et d'investissement de - 232 135,49 €.
- Il faut ajouter le montant déficitaire des restes à réaliser qui s'élèvent à - 126 464,65 € comprenant 46 900.00 € en recettes et 173 364,65 € en dépenses.
- Le résultat d'investissement et le solde des restes à réaliser s'élèvent à - 358 600,14 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération du 28 juin 2012 concernant l'affectation du résultat du budget annexe d'assainissement,
- affecte au compte 1068 le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2011 pour une part égale au déficit d'investissement augmenté du solde des restes à réaliser, soit la somme de 358 600,14 €,
- reporte le solde du résultat de fonctionnement, soit un excédent de 2771,31 €, au chapitre 002 (recettes de fonctionnement),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 11 – Modification de la décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire expose :

Cette décision modificative annule et remplace la décision modificative n°1 adoptée le 28 juin 2012, et reprend en premier lieu la modification d'affectation des résultats du budget assainissement 2011 au budget annexe 2012 en fonctionnement et en investissement.

En second lieu, cette décision modificative intègre la régularisation d'une provision antérieure à 1997, régularisation effectuée à la demande du Trésor Public, pour un montant de 6 860.21 € par opération d'ordre budgétaire de section à section.

En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement ramené à 2 771,31 € au compte 002, est équilibré par des dépenses imprévues pour le même montant. S'y ajoute une reprise de provision, à savoir, en section de fonctionnement, une recette de 6 860.21 € au compte 7874 (chapitre 042) et en section d'investissement une dépense du même montant au compte 148 (chapitre 040). L'équilibre de cette opération est atteint grâce à une augmentation équivalente du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (comptes 021 et 023).

En section d'investissement, l'affectation du résultat est prévue pour 358 600,14 € au compte 1068 en recettes, destiné à financer en dépenses d'une part le déficit d'investissement 2011 reporté au compte 001, et d'autre part les dépenses d'investissement (pour un montant correspondant au besoin de financement des restes à réaliser 2011 en valeur), ces restes à réaliser ayant été repris dès le budget primitif).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 1 qui annule et remplace la précédente du 28 juin 2012,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 12 – Décision modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire expose :

La présente décision modificative répond aux objectifs suivants :

- Réajuster les crédits nécessaires suivant l'AP/CP médiathèque pôle associatif,
- Intégrer diverses régularisations comptables demandées par la Trésorerie de Bouaye.

Il est proposé de réaliser modifications suivantes :

En investissement :

Les crédits de l'opération 211 consacrés à l'AP/CP Médiathèque Pole Associatif sont majorés en dépenses de 818 623 €, majoration financée par un emprunt prévisionnel du même montant.

Une régularisation des comptes d'avances sur immobilisations (237 et 238) est proposée à la demande de la Trésorerie, par opération d'ordre dans la section Investissement, pour une valeur de 254 499.06 €. Cette régularisation concerne en premier lieu le compte 238, d'une part pour le montant du solde global constaté à ce compte lors du passage à Helios en 2008 soit 164 276.30 €, et d'autre part des travaux d'éclairage public payés au syndicat départemental au compte 238 depuis cette date pour 35 043.12 €.

La régularisation du compte 237 concerne des avances relatives aux ZAC pour 55 179.64 € (ZAC du Haugard et ZAC du Hameau des Vignes).

Une régularisation de divers frais d'études est également demandée. L'étude réalisée en 1999 sur le cimetière est intégrée au bien qu'elle concerne par opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, pour sa valeur de 5848.44 € en dépenses comme en recettes.

En investissement et en fonctionnement :

L'étude réalisée en 2003 avec le CAUE est à amortir sur 5 ans (370 €, par opération d'ordre de section à section, en dépense de fonctionnement au 6811 et en recette d'investissement au 28031)

Enfin, des amortissements sont à régulariser, par opération d'ordre de section à section, pour les biens comptabilisés au compte 204 et 2132, pour un total de 24 352.34 € en 2012, à savoir :

- Afficheur de vitesse pour 206 € (coût de 206 € compte 2041 amortis sur une année)
- Subventions d'équipement pour 4 195,36 € (cout de 83 907,29 € compte 2042 amortis sur 20 ans)
- acquisitions payées au compte 2132 - Immeubles de rapport - pour 19 950,98 € (Coût de 399 019.59 € amorti sur 20 ans).

L'ensemble de ces opérations est équilibré par une réduction du virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 24 722.34 €.

(Cf. tableau annexe : dépense et recette Investissement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 2 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13 – Adoption du montant de la prime à la capture pour les rongeurs aquatiques**

Yannick FETIVEAU expose :

Dans le cadre de sa politique de préservation des espaces naturels, la commune de Pont Saint Martin lutte contre les espèces et organismes nuisibles.

L'arrêté préfectoral annuel rend la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué, dans le département de la Loire-Atlantique, au titre de la protection des végétaux.

Leur destruction peut s'effectuer de plusieurs façons : le déterrage toute l'année, le tir au fusil et le piégeage collectif effectué sous l'égide de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique (F.D.G.D.O.N).

Le ragondin et le rat musqué occasionnent de nombreux dégâts aux cultures, à la ripisylve, ainsi que des risques liés à la santé publique (leptospirose, tularémie) et à la santé animale.

Le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles de Grand-Lieu (G.I.D.O.N de Grand-Lieu), réuni en conseil d'administration, le 25 juin dernier a fait part de son intention de revaloriser la prime à la capture pour les rongeurs aquatiques nuisibles, afin de mieux couvrir les frais réellement engagés par les bénévoles pour leurs activités de piégeage.

La prime à la capture est fixée depuis 2007 à 1,50 € par animal sur confirmation de capture.

Afin de soutenir les actions des piégeurs, il est nécessaire d'augmenter la prime de 0,50 € et de la porter à 2,00 € par animal sur confirmation de capture.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'augmentation de la prime à la capture versée aux piégeurs et la fixe à 2,00 € par animal sur confirmation de piégeage,
- autorise le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

#### **14 – Inscription des sentiers pédestres communaux à l'itinéraire du circuit du tour du lac de Grand-Lieu et au P.D.I.P.R.**

Yannick FETIVEAU expose :

Depuis plusieurs années, la Commune de Pont Saint Martin développe ses itinéraires de randonnées pédestres.

Dans le cadre du projet du circuit du Tour du Lac de Grand-Lieu, la Commune de Pont Saint Martin souhaite inscrire son réseau de sentiers pédestres dans l'itinéraire du circuit du Tour du Lac de Grand-Lieu, ainsi que le répertorier dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R), marquant ainsi :

- La volonté de conserver et protéger son patrimoine et ses chemins ruraux,
- La création d'itinéraires de qualité respectant les milieux naturels,
- La valorisation touristique et de loisirs à l'échelle communale, intercommunale et départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de l'itinéraire du circuit du Tour du Lac de Grandlieu empruntant les chemins pédestres de notre commune tel que spécifié ci-joint,
- approuve l'inscription du circuit du Tour du Lac de Grandlieu et des chemins pédestres communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées,
- autorise le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **15 – Délégation du conseil municipal au maire pour représenter la commune dans le contentieux Raymond BOZARD**

Monsieur le Maire expose :

En application des articles L.2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et le Maire, en vertu de la délibération, représente la commune en justice.

L'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que :

*« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :*

...

*8° De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant,*

*.... »*

L'Article L.2122-22 précise enfin que :

*« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :*

...

*16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. »*

Monsieur Raymond BOZARD est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AW numéro 93 sise à la Vincée, au lieu-dit « La Goupillère » sur le territoire de la commune de Pont Saint Martin. Cette parcelle est classée en zone NC du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

La zone NC est une zone de richesse agricole ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre de moyens adaptés à cet objectif.

Ceci exclut toute construction ou installation non directement liée à l'activité agricole, à l'exception de certaines constructions indiquées à l'article NC 1 du POS.

Or le terrain en question a fait l'objet d'aménagements non autorisés :

- Le 16 avril 2010, un agent assermenté de la commune dûment habilité à cet effet a constaté que des travaux de remblaiement avaient été réalisés sur la parcelle, travaux non autorisés par le Plan d'Occupation des Sols. Aucune autorisation d'urbanisme n'ayant été sollicitée un procès-verbal de constat d'infraction a été établi le 10 mai 2010,

Le Procureur ayant décidé d'engager l'action publique, Monsieur Raymond BOZARD est invité à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Nantes le 24 septembre 2012, pour avoir utilisé le sol en méconnaissance du Plan d'Occupation des Sols et exécuté des aménagements non autorisés par une autorisation d'urbanisme.

La commune souhaite se constituer partie civile pour corroborer l'action publique et obtenir réparation de son préjudice.

Dans cette perspective, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice, quelque soit la juridiction.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2132-1 L.2122-21 et L.2122-22,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à Monsieur Raymond BOZARD quelque soit la juridiction concernée.

## 16 – Délégation du conseil municipal au maire pour représenter la commune dans le contentieux Peter GLONIN

Monsieur le Maire expose :

En application des articles L.2132-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et le Maire, en vertu de la délibération, représente la commune en justice.

L'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que :

*« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :*

...

*8° De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant,*

*.... »*

L'Article L.2122-22 précise enfin que :

*« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :*

...

*16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. »*

Monsieur Peter GLONIN est propriétaire de parcelles cadastrées section B numéro 1404, 1405, 1406 et 1434 sises rue de la Crâ sur le territoire de la commune de Pont Saint Martin. Ces parcelles sont classées en zone NC du Plan d'Occupation des Sols.

La zone NC est une zone de richesse agricole ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre de moyens adaptés à cet objectif.

Ceci exclut toute construction ou installation non directement liée à l'activité agricole, à l'exception de certaines constructions indiquées à l'article NC 1 du POS.

Or le terrain en question a fait l'objet d'aménagements et de travaux non autorisés :

- Le 26 juin 2009, un agent assermenté de la commune dûment habilité à cet effet a constaté que des travaux portant sur un mur de clôture en parpaings non enduits et une construction en parpaings, similaire à une maison d'habitation, étaient en cours d'édification sur les parcelles appartenant à Monsieur Peter GLONIN, travaux non autorisés par le Plan d'Occupation des Sols. Aucune autorisation d'urbanisme n'ayant été sollicitée, un procès-verbal de constat d'infraction a été établi le 1<sup>er</sup> juillet 2009.
- Le 31 janvier 2011, le président du tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement faisant référence au procès-verbal de constat d'infraction du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et a condamné Monsieur Peter GLONIN au paiement d'une amende de 400 euros. Le président a ordonné à l'encontre de Monsieur Peter GLONIN la démolition des constructions irrégulières dans un délai de 4 mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2011 et l'a condamné au paiement d'une astreinte d'un montant de dix euros par jour de retard passé ce délai.
- Le 8 avril 2011, un agent assermenté de la commune dûment habilité à cet effet a constaté que des travaux portant sur une construction en parpaings, extension de la construction illicite similaire à une maison d'habitation, était en cours d'édification sur les parcelles appartenant à Monsieur Peter GLONIN, travaux non autorisés par le Plan d'Occupation des Sols. Aucune autorisation d'urbanisme n'ayant été sollicitée, un procès-verbal de constat d'infraction a été établi le 9 mai 2011.

Le Procureur ayant décidé d'engager l'action publique, Monsieur Peter GLONIN est invité à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Nantes le 8 octobre 2012, pour avoir utilisé le sol en méconnaissance du Plan d'Occupation des Sols et exécuté des travaux non autorisés par un permis de construire.

La commune souhaite se constituer partie civile pour corroborer l'action publique et obtenir réparation de son préjudice. Dans cette perspective, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice, quelque soit la juridiction.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2132-1 L.2122-21 et L.2122-22,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à Monsieur Peter GLONIN quelque soit la juridiction concernée.

### **17 – Création d'un poste occasionnel de coordinateur pour le recensement de la population en 2013**

Monsieur le Maire expose :

Le recensement de la population de Pont Saint Martin doit être réalisé en 2013. Pour se faire, il est nécessaire de recruter 8 à 9 recenseurs encadrés par un coordonnateur. Ce coordonnateur assure le travail préparatoire avant le recensement et est également le garant du bon déroulement de la procédure. Enfin il assure la liaison avec l'INSEE.

Le recensement aura lieu du 17 janvier 2013 au 28 février 2013. Il sera précédé d'une période de préparation à partir du 15 octobre 2012.

C'est à la commune de recruter le coordonnateur qui préparera les opérations du recensement de la population.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- crée un poste de coordonnateur dans le cadre d'un besoin occasionnel en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour la période du 15 octobre 2012 au 28 février 2013 sur la base de rémunération du 1<sup>er</sup> échelon du grade de rédacteur (indemnités de congés payés incluses) selon les temps de travail suivants :
  - Du 15 octobre 2012 au 31 décembre 2012 : 17h30 hebdomadaire
  - Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 28 février 2013 - 35h00 hebdomadaire
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.



**18 – Rapport du délégataire du contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées 2011**

Yannick FETIVEAU expose :

La commune a décidé de mettre en place une procédure de délégation de service public pour gérer la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

**19 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2011**

Jean Yves SUREAU expose :

En application de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Grandlieu fournit un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.